

Six Emmanuel
735 le val du baudrange 27230 Barville
0618696363
Normandie.fuste@gmail.com

À l'attention de Monsieur/Madame le Commissaire Enquêteur Mairie de Barville 27230

Fait à : Bernay, le 10/06/2026

Objet : Observations sur le projet de PLUi – Demande de maintien en zone constructible de la parcelle n° 141

Monsieur/Madame le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la parcelle n°141, située au 710 route du val baudrange sur la commune de Barville 27230, je me permets de vous faire part de mes observations concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) actuellement soumis à enquête publique.

Le projet actuel prévoit de classer cette parcelle en zone agricole (Zone A) ou naturelle (Zone N). Par la présente, je sollicite formellement le maintien de ce terrain en zone constructible (Zone U), pour les motifs suivants :

- 1. Une configuration de "dent creuse" au sein du tissu urbain existant** La parcelle concernée se situe au cœur d'un espace déjà urbanisé. Elle est immédiatement contiguë à deux habitations existantes (la maison de Mme Six Jacqueline au 655 et la maison de M Six Emmanuel au 735. Son urbanisation ne constituerait en aucun cas une extension de l'urbanisation ou un étalement urbain, mais une densification douce et harmonieuse du bourg, ce qui est parfaitement conforme aux orientations nationales et aux objectifs de la loi Climat et Résilience (Zéro Artificialisation Nette).
- 2. Un terrain déjà viabilisé et desservi par les réseaux** Contrairement à des terres agricoles isolées, ce terrain est déjà entièrement desservi par les réseaux publics. Il dispose d'un accès direct à la voie publique et est immédiatement raccordable aux réseaux d'eau potable et d'électricité (les réseaux passant au droit de la parcelle pour alimenter les habitations voisines). Sa construction ne nécessitera donc aucune dépense publique supplémentaire pour la collectivité en termes d'extension de réseaux.
- 3. Une inaptitude à l'exploitation agricole** De par sa faible superficie 4000 m2 et son enclavement entre deux propriétés bâties, cette parcelle n'a aucune viabilité économique pour une exploitation agricole mécanisée moderne. Son classement en zone agricole bloquerait l'usage du sol sans apporter de réelle plus-value à l'activité agricole locale.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous demande d'émettre un avis favorable au maintien de la parcelle n°141 en zone urbaine constructible.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout échange complémentaire ou pour une visite sur site afin que vous puissiez constater la configuration des lieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

